

Thourotte, le 28 juin 2019

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
24 JUIN 2019**

**ETAIENT PRESENTS :** MM. CARVALHO, PASTOT, RAJAONARIVELO, Mmes BOULEFROY, DRELA, BALITOUT, OSTER, GENERMONT, DAUMAS, ZIRELLI, GRANDJEAN, SMITS, FRETE, VAMDENBROM, MM. BEURDELEY, POTET, PRUVOT, , CESCHINI, TASSIN, BELLOT, PILORGE, SELIER, BONNARD, FLAMANT (qui était représenté par M. CARDON), LASCHAMP, LANGLET, COPPIN, RICARD

**ETAIENT REPRESENTES :** Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Monsieur RICARD, Madame FOURE qui avait donné pouvoir à Madame BOULEFROY, Madame PIHAN GAUMET qui avait donné pouvoir à Monsieur BEURDELEY, Madame DACQUIN qui avait donné pouvoir à Monsieur SELIER, Madame CUZY qui avait donné pouvoir à Madame FRETE.

**ABSENTS EXCUSES:** Madame SALSO-GROSSHENNY, Messieurs HAVEZ, ALLARD, TOULLIC, DAMIEN BONNETON, IODICE.

**ASSISTAIENT A LA SEANCE :** Monsieur LEFEVRE, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Assistante ; Mme RIVAS, Responsable finances

**SECRETAIRE DE SEANCE:** Madame FRETE Thérèse

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

**Au titre des ressources humaines, le Conseil Communautaire a émis un avis favorable :**

- o A la modification du tableau des emplois
- o A la mise en place du RIFSEEP

**Au titre du Tourisme le Conseil Communautaire a émis un avis favorable :**

- o Au vote des tarifs des spectacles organisés par la CC2V  
Spectacle théâtre, chanson, concert, humour :  
Tarif plein : 15€ 12€ 8€ 5€  
Tarif réduit : 12€ 8€ 5€ 3€
- o La demande de subvention auprès de la DRAC dans le cadre d'un projet musical à la cité des bateliers
- o La vente de 15 livres « les cents ans de marie » au musée du canal du midi au prix de 9.60€
- o La nouvelle tarification des produits boutique à la Cité des Bateliers

**Au titre de l'Aménagement du territoire, le Conseil Communautaire a émis un avis favorable :**

- o A la modification du PLU de la ville de THOUROTTE
- o Au projet de Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

**Au titre de la cohésion sociale, le Conseil Communautaire a émis un avis favorable :**

- A la signature d'une convention de mise à disposition de personnel communal avec la ville de Longueil Annel dans le cadre des ALSH,
- A la modification du règlement intérieur des accueils de loisirs
- Au transfert des ALSH de la commune de Thourotte ainsi que du personnel
- A la mise à disposition d'un animateur principal de la CC2V vers la Commune de Thourotte

**Au titre de l'Environnement, le Conseil Communautaire a émis un avis favorable :**

- A la signature d'une convention avec l'éco organisme Eco DDS
- A la mise à jour du règlement intérieur des déchetteries de la CC2V

**Au titre des finances, le Conseil Communautaire a émis un avis favorable :**

- Aux Comptes Administratifs 2018 du budget général, du budget annexe de la pépinière d'entreprises, du budget annexe du Parc d'activités et du budget annexe du bateau promenade, du budget annexe SPANC
- A l'affectation des résultats du Budget général 2018 comme énoncé ci-après :
  - Article 001 fonction 01 : excédent d'investissement : 6 316 815.00 €
  - Article 002 fonction 01 : excédent de fonctionnement : 1 000 000.00 €
  - Article 1068 fonct.01 : excédent de fonctionnement capitalisé : 526 646.00 €
- L'affectation des résultats du Budget annexe de la pépinière 2018 comme énoncé ci-après :
  - Article 001 fonction 01 : excédent d'investissement : 118 866.00 €
  - Article 002 fonction 01 : déficit de fonctionnement : 52 606.00 €
- L'affectation des résultats du Budget annexe du Bateau promenade 2018 comme énoncé ci-après :
  - Article 002 fonction 01 : excédent de fonctionnement : 16 879.00 €
  - Article 001 fonction 01 : excédent d'investissement : 75 318.00 €
- L'affectation des résultats du Budget annexe SPANC 2018 comme énoncé ci-après :
  - Article 002 fonction 01 : excédent de fonctionnement : 993.00 €
- Le Compte de Gestion 2018 du budget général, du budget annexe de la pépinière d'entreprises, du budget annexe du Parc d'activités, du budget annexe du bateau promenade et du budget annexe SPANC
- La décision modificative N°2/2019 pour le budget général, n°1/2019 du budget annexe pépinière d'entreprises, N°1/2019 du budget annexe du bateau promenade et N°1/2019 du budget SPANC

**Le Conseil Communautaire a également :**

- Pris acte du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif
- Décidé la modification tarifaire des bons d'achat pour les fournitures scolaires de 30 € à 20€
- Autorisé le président à signer le projet de territoires d'industrie en collaboration avec 3 autres EPCI (ARC, CCLO, CCPE)
- Autorisé le président à signer le groupement de commandes pour la fourniture de repas cuisinés en liaison froide
- Validé le périmètre du syndicat Oise Moyenne ainsi que le projet de statut
- Autorisé le Président à signer le contrat de transition écologique avec trois autres EPCI (ARC, CCLO, CCPE)



**Le Président,  
P. CARVALHO**